

Avec le soutien de :



Note de procédure – Automne 2023

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

L'Union Départementale des CCAS du Nord, avec le soutien de la Carsat Hauts-de-France et de la Métropole Européenne de Lille, lance un deuxième appel à projets auprès de ses adhérents afin de les soutenir dans leurs projets d'inclusion numérique, dans une démarche d'accès aux droits.

A l'heure actuelle, l'accès aux droits sociaux (dossiers RSA, CPAM, retraite, etc.) se fait presque exclusivement par internet. Or, bon nombre de personnes se trouvent en situation d'illectronisme, mettant en péril l'accès à leurs droits les plus essentiels : se soigner, se nourrir, se loger.

Les CCAS et CIAS adhérents accueillent majoritairement un public très fragile socialement et/ou économiquement, éprouvant diverses problématiques (illettrisme, maladies, âge, isolement social, handicap, etc.). Ils adaptent leurs méthodes d'accompagnement aux nouveaux outils numériques, se dotent de matériel adapté et forment au mieux leurs professionnels.

Rarement concernés par les appels à projets relatifs au numérique, certains CCAS ou CIAS peinent à concevoir et/ou mettre en œuvre une politique globale d'inclusion numérique sur leur territoire, par manque de temps, de moyens humains et/ou financiers.

C'est dans ce contexte que l'UDCCAS du Nord souhaite soutenir ses adhérents dans leurs projets d'inclusion numérique avec pour leitmotiv l'accès aux droits de tous.

L'appel à projets lancé s'articule autour de 2 axes. Les adhérents peuvent se mobiliser sur l'un des deux axes ou les deux simultanément

AXE 1/ Matériel informatique

L'UDCCAS peut proposer son soutien financier pour l'achat de matériel informatique facilitant l'ouverture des droits des publics accompagnés par le CCAS/CIAS.

Le matériel informatique servira à travailler une démarche globale du CCAS/CIAS autour de :

- « L'aller-vers » des professionnels au domicile des personnes moins mobiles
- L'adaptation de l'accueil du CCAS/CIAS aux enjeux d'inclusion numérique

AXE 2/ Formations

L'UDCCAS peut financer des formations pour les CCAS/CIAS intéressés de renforcer leurs compétences sur l'inclusion numérique, dans le cadre d'une dynamique de développement de projets d'inclusion numérique au sein du CCAS/CIAS.

Le candidat s'engagera à faire participer, au printemps 2024 :

- 1 à 2 cadre(s) dirigeant(s) à une formation d'une journée sur la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique sur son territoire (formation UNCCAS)
- 1 à 3 agent(s) à une formation d'une à deux journée(s) sur l'accompagnement de l'utilisateur (formation EMMAÛS CONNECT)

CRITERES D'ELIGIBILITE ET ENGAGEMENTS

Le porteur de projet

Le CCAS/CIAS doit être adhérent à l'UDCCAS du Nord et à l'UNCCAS, à jour de paiement de ses cotisations.

Le CCAS/CIAS ne présente qu'une seule candidature et respecte les modalités de dépôt de la candidature. Il peut répondre sur un des deux axes ou les deux axes simultanément.

Le CCAS/CIAS n'a pas été lauréat - pour l'axe sur lequel il répond - lors de l'appel à projets lancé par l'UDCCAS au printemps 2023

Le porteur de projet n'est pas un ESSMS.

L'AXE 1 : Matériel informatique

L'achat de matériel informatique facilitant l'ouverture des droits concerne :

- Le déploiement d'actions « d'aller vers » des professionnels, dans une démarche de visites au domicile des personnes peu ou pas mobiles. Par exemple, l'achat de matériels « portables » : téléphone, ordinateur, scanner, imprimante, clé 4g, etc.
- L'adaptation de l'accueil du CCAS/CIAS aux enjeux de l'inclusion numérique. Par exemple, l'achat de borne informatique, de double écran, etc.

La formation des professionnels à l'utilisation du nouveau matériel informatique sera prévue.

Le projet n'aura pas encore débuté et devra présenter un budget prévisionnel équilibré proposant du cofinancement.

L'UDCCAS du Nord financera le projet à hauteur maximum de 80% du montant total du projet et dans la limite de 1500 euros maximum par projet présenté. Attention, le montant accordé pourra être différent de celui sollicité. Les fonds seront versés par l'UDCCAS du Nord, en une fois, en décembre 2023. Ils devront être totalemt consommés par le lauréat le 15 juin 2024.

Six mois après le versement des montants attribués aux CCAS/CIAS retenus, un bilan qualitatif et quantitatif du projet sera transmis à l'UDCCAS (2 pages) ainsi que les copies des factures relatives à l'achat du matériel informatique.

L'AXE 2 : Formations

Le candidat s'engage à répondre, en janvier, au recensement lancé par l'UDCCAS pour identifier les besoins des participants et affiner ainsi le contenu des formations qui seront mises en place.

Le candidat s'engagera à faire participer, au printemps 2024 :

- 1 à 2 cadre(s) dirigeant(s) à une formation d'une journée sur la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique sur son territoire (formation UNCCAS)
- 1 à 3 agent(s) à une formation de 1,5 jours sur l'accompagnement de l'utilisateur (formation EMMAÛS CONNECT), une formation se déroulera **sur le dunkerquois**, l'autre formation se déroulera **sur le valenciennois**.

MODALITES DE DEPOT DE LA CANDIDATURE

Pièces à transmettre obligatoirement :

- Le dossier de candidature, le chapitre sur le porteur de projet doit être complété ainsi que le(s) axe(s) sur le(s)quel(s) le candidat se positionne, transmis en format « .doc » (Word ou LibreOffice)
- Une lettre de candidature signée par le/la Président(e) ou le/la vice-Président(e)
- Le RIB du CCAS/CIAS

Candidature par e-mail uniquement :

- Les pièces sont transmises en une seule fois
- A Pauline Durieu, Responsable de l'UDCCAS : paulinedurieu@udccas59.fr

Date limite de candidature : **mardi 21 novembre 2023 à minuit.**

CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **L'effet** direct et concret sur l'optimisation de l'accès aux droits
- **L'équité territoriale entre urbain et rural**
- **L'implication des personnes concernées et des agents** dans le montage et la réalisation du projet
- Le projet est basé sur une analyse des besoins, un **diagnostic**
- **L'implication d'un ou plusieurs partenaire(s)** du territoire
- Le caractère **intercommunal** du projet (afin d'optimiser les dépenses, les projets peuvent être portés par plusieurs CCAS, notamment pour l'axe 1)
- **La cohérence** du projet
- **La viabilité** du projet
- Le caractère **innovant** de l'action

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le candidat peut répondre sur un des deux axes ou les deux axes simultanément.

L'UDCCAS estime que 20 structures pourront être sélectionnées pour l'axe 1 et une dizaine sur l'axe 2.

Un jury, composé des membres du Bureau restreint de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) et d'un représentant de chaque financeur du projet, se réunira début décembre afin de sélectionner les lauréats.

Les lauréats seront notifiés par courrier en décembre et valorisés lors de la réunion d'Assemblée Générale 2024.

POUR TOUTES QUESTIONS

Présentation de l'appel à projets et session de questions/réponses en webinaires :

⇒ Les 26 et 29 septembre, de 10h à 11h

⇒ Inscription nécessaire via ce formulaire : <https://forms.gle/uq1yni2gk1rp39uM8>

Contact : Pauline Durieu, Responsable de l'UDCCAS : paulinedurieu@udccas59.fr